

MENSUALISATION DE VOS FACTURES

Opter pour le règlement par mensualisation :

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Soiron vous propose le règlement de votre facture d'eau et d'assainissement par mensualisation.

Il vous suffit de remplir dès à présent **le contrat de mensualisation** et **le mandat de prélèvement SEPA** ci-joints et de nous retourner ces documents accompagnés d'un RIB.

Pratique et Facile :

En optant pour le **règlement mensuel par prélèvement automatique** de vos factures, vous serez prélevé sur votre compte du montant indiqué sur l'échéancier établi en début d'année. Le calcul des mensualités sera basé sur votre consommation de l'année précédente ou sur votre consommation estimée.

Ces échéances seront déduites du montant total de la facture de régularisation établie en fin d'année suite à la relève de votre compteur.

En détail :

Votre facturation annuelle sera divisée en 10 mensualités :

- ◆ **10 acomptes mensuels** de février à novembre ;
- ◆ **la facture de décompte** avec le solde en décembre ;
- ◆ l'envoi de votre nouvel échéancier courant du mois de janvier avant la reprise des prélèvements en février.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES EAUX DU SOIRON
31 rue des Pivoines
CONFLANS-EN-JARNISY
B.P. 8
54801 JARNY CEDEX

CONTACT

☎ 03 82 33 11 46

✉ facturation@soiron.fr

Ouverture du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
(fermeture le vendredi après-midi)

SITE INTERNET

www.soiron.fr

DEMANDEUR

Mme M.

Référence abonné :
(n° identifiant sur votre facture)

NOM (ou RAISON SOCIALE) :

Prénom :

Date de naissance : []/[]/[]

Lieu de naissance :

N° et rue :

Appartement N° :

Code postal : [] [] [] [] [] []

Commune :

N° Tel :

N° Portable :

Mail :@.....

PROPRIÉTÉ CONCERNÉE (sauf si identique à précédente)

N° et rue :

Appartement n° :

Code postal : [] [] [] [] [] []

Commune :

Déclare par la présente opter pour le règlement mensuel par prélèvement automatique de mes factures d'eau (et d'assainissement suivant la commune), dans le cadre du contrat référencé ci-dessus.

Sauf notification contraire de ma part, ce contrat sera reconduit automatiquement au 1^{er} janvier de chaque année.

Fait à, le

SIGNATURE(S) du ou des titulaire(s) du contrat, précédée(s) de la mention « Lu et Approuvé » :

À renvoyer dûment complété et signé au Syndicat des eaux du Soiron, accompagné d'un RIB (au format IBAN BIC).

Contrat de mensualisation des factures d'eau



